

Entre Loire et Haute-Loire, vents contraires

Riotord. Bien avancé sur la partie ligérienne, le projet de parc éolien de la forêt de Taillard est au point mort côté Haute-Loire, où les opposants semblent inflexibles. Récit d'un conflit qui dure depuis 2008 et qui illustre les difficultés qu'ont pros et antis à s'entendre.

D'un versant à l'autre du Tracol, le vent ne souffle pas dans la même direction au sujet des éoliennes. Le col, qui sépare les communes de Saint-Sauveur-en-Rue (Loire) et Riotord, est bordé par la forêt de Taillard. Située aux confins de la Loire, l'Ardèche et la Haute-Loire, elle devrait accueillir des éoliennes dans les prochaines années.

Les deux projets ne sont pas liés mais...

Deux projets sont à l'étude. L'un concerne le territoire de la commune de Saint-Sauveur-en-Rue mais aussi de Burdignes (Loire) où douze mâts devraient être installés. Une promesse de bail a été signée mi-janvier entre la commission syndicale de Taillard et la société par actions simplifiées Les Ailes de Taillard. Le projet, soutenu par le maire de Saint-Sauveur-en-Rue, Robert Corvaisier, et par le

président de la communauté de communes des Monts du Pilat, Stéphane Heyraud, est bien avancé. Les éoliennes pourraient sortir de terre fin 2016-début 2017. Même si ce dernier refuse d'avancer une date : « Les dossiers d'autorisation vont être déposés en préfecture de la Loire dans le courant de l'année. Une enquête publique aura lieu entre la fin 2015 et la mi-2016. Il risque, ensuite, d'y avoir des recours devant la juridiction administrative. »

Si le vent est favorable côté ligérien, il l'est moins côté altiligérien. Le projet concernant la partie riotordaise est en stand-by. Les élus souhaitaient attendre les élections municipales pour se prononcer.

Près d'un an après le scrutin, les choses n'ont pas bougé et, comme le confirme la communauté de communes de Montfaucon, « le projet est suspendu jusqu'à nouvel ordre ». Les élus semblant juger que les retombées financières ne compenseraient pas les contraintes engendrées.

Cette suspension du projet riotordais ne convainc pas les opposants à l'éolien, au premier rang desquels Henri Delolme, président de l'association Protégeons Taillard et habitant à proximité du massif forestier : « Nous maintenons notre vigilance car les développeurs éoliens sont très actifs et démarchent sans cesse les élus. »

Les deux projets ne sont pas liés, les deux promoteurs (Les Ailes de Taillard, côté Saint-Sauveur-en-Rue/Burdignes ; EDPR, côté Riotord) n'étant pas les mêmes.

Henri Delolme estime que la remise en cause de l'un pourrait impacter l'autre : « Les deux parcs devaient être raccordés au poste source du réseau de distribution de l'électricité de Dunières. S'il n'y a pas d'éoliennes à Riotord, le coût du raccordement pourrait devenir rédhibitoire pour les seules douze éoliennes de la partie ligérienne. »

Les opposants à l'éolien ne perdent, donc, pas espoir que les deux projets soient enterrés. Henri Delolme n'en démord pas : « On a fait une analyse des risques, ils sont importants. Que ce soient les nuisances sonores et visuelles, l'impact sur l'immobilier, car nos propriétés vont perdre de la valeur, sur la biodiversité et le tourisme, alors qu'on est sur le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle. » De plus, une association a été récemment créée : Les Sources de Taillard. Sa présidente, Céline Cartelier, pointe « les risques pour la ressource en eau sur le massif de Taillard, véritable château d'eau naturel que ce soit durant le chantier avec la création de nouvelles pistes, de

tranchées ou de socles en béton, ou pendant la période d'exploitation du parc avec des risques de fuite d'huile contenue dans les éoliennes. »

Une forêt de 2 000 hectares

Situé entre 750 et 1 100 mètres d'altitude, le massif forestier de Taillard s'étend sur près de 2 000 hectares à cheval sur trois départements : la Haute-Loire (Riotord), la Loire (Saint-Sauveur-en-Rue et Burdignes) et l'Ardèche (Vanosc).

Ce à quoi Stéphane Heyraud répond : « Les élus ne vont pas tarir les ressources en eau. On a procédé à une étude hydrogéologique et le chantier d'installation sera un chantier vert. Qu'il y ait des oppositions, c'est légitime, mais il faut aussi se rendre compte qu'un tel parc est une chance pour le territoire notamment au niveau des retombées économiques. » ■

Alexandre Pauze

Joint au téléphone, Guy Peyrard, le maire de Riotord, a refusé de répondre à nos questions.

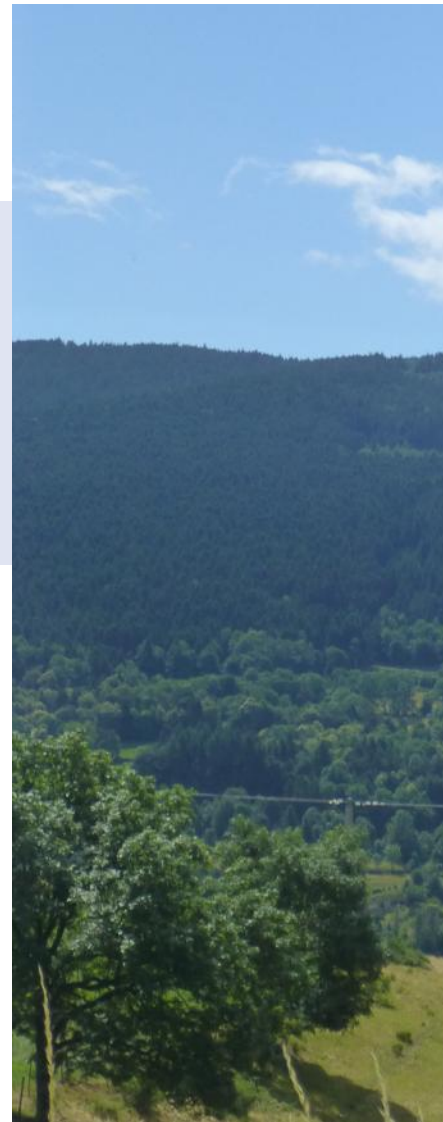


Photo Ghislaine Oriol

QUESTIONS A ÉRIC CABROL

Délégué Auvergne de l'association France énergie éolienne « On doit parfois faire face à des arguments exagérés de la part des opposants »

La mise en sommeil du projet éolien à Riotord vous inquiète-t-il ? ?

Disons que ça me chagrime, mais le projet n'est pas enterré car on est dans un secteur très propice comme le démontre le mât de mesure installé depuis 2010. Si ça ne se fait pas à Taillard, on peut aussi étendre le périmètre vers « Les Mazeaux » ou « Les Sétoux » (sur la commune de Riotord, NDLR). Notre volonté est que les choses se débloquent rapidement.

D'autant que du côté ligérien de la forêt de Taillard, le projet semble beaucoup plus avancé...

Oui. Chaque projet avance à son propre rythme. Les élus ne sont pas les mêmes. Il y a peut-être une opposition plus forte côté Haute-Loire.

Êtes-vous sensible aux arguments des riverains sur l'impact des éoliennes sur ce secteur ?

On a lancé de nombreuses expertises environnementales. On travaille avec des paysagistes pour limiter l'impact visuel ; avec des hydrogéologues concernant l'impact sur l'eau. On est très vigilants, sinon l'administration nous rappellerait à nos devoirs. Quant à l'impact sonore, il est de moins en moins important. On doit parfois faire face à des arguments exagérés de la part des opposants aux projets éoliens.

La Haute-Loire est-elle en retard sur l'éolien ?

Clairement et plus largement, toute l'Auvergne est en retard. Le schéma régional de l'éolien de juin 2012

fixait un objectif de 800 mégawatts sur la région à l'horizon 2020. Sachant qu'on en est aujourd'hui à 300 et que la mise en place d'un projet prend entre trois et cinq ans, l'objectif est inatteignable. C'est dommage, car les potentialités en Haute-Loire sont importantes. Et, on l'oublie souvent, mais l'éolien crée des emplois en Haute-Loire comme Boralex à Chaspuzac.

Comment expliquez-vous ce retard ?

Il y a plusieurs contraintes liées, notamment, à l'armée de l'air (lire par ailleurs), mais également au niveau administratif. Il y a une complexité réglementaire qui peut refroidir les élus. Sans parler de la désinformation des opposants à l'éolien qui font souvent peur. ■



■ Le parc éolien d'Allys-Mercœur, avec 26 éoliennes, est le plus important d'Auvergne. Archives Philippe Vacher

69

En Mégawatt

La quantité d'électricité produite par les 41 éoliennes installées en Haute-Loire : Allys-Mercœur : 39 MW (26 éoliennes) ; Saint-Jean-Lachalm : 18 MW (9 éoliennes) ; Freycenet-Latour/Moudeyres : 12 MW (6 éoliennes).

Crises sur le projet éolien de Taillard



Repères



Les projets éoliens en Haute-Loire

Valprivas/Bas-en-Basset.

Un dossier d'études d'impact devrait être déposé dans le courant de l'année. Le projet de six éoliennes porté par EDF énergies nouvelles avance vite, d'autant plus qu'il y a peu d'habitations autour de la zone prévue (au-dessus du village de « Coutenson »).

Saint-Paulien.

Une délibération du conseil municipal du 4 août 2014 autorise EDF énergies nouvelles à procéder à une étude de faisabilité d'un projet éolien sur une zone allant de Saint-Vincent à Saint-Geneyès-près-Saint-Paulien.

Siaugues-Sainte-Marie.

Des promesses de bail ont été signées par le maire à des propriétaires de terrain afin de réaliser des études de projets éoliens.

Mercœur. Le parc d'Ally, le plus important d'Auvergne avec vingt-six éoliennes, pourrait connaître une extension dans les années à venir. Depuis plusieurs mois, un mât de mesure de plus de 80 m a été installé aux « Crouzettes » par la société Boralex.

L'AVIS DE ANDRÉ CHASSAIGNE

Député Front de gauche du Puy-de-Dôme

« Ne pas limiter les recours »

« Le gouvernement voulait enlever les éoliennes du classement des ICPE

(Installations classées pour la protection de l'environnement, NDLR), dans le cadre de la loi sur la transition énergétique. Avec le déclassement des ICPE, les éoliennes auraient juste été soumises à une simple déclaration, et un temps de recours raccourci à deux mois au lieu de six. Là, ils retournent à la charge dans le cadre de la loi Macron, mais sous l'angle subtil de la suppression de l'affichage obligatoire du permis de construire. Je bataille contre cette volonté de limiter les recours et les appréciations des gens, contre les dossiers éoliens. »



Photo J.-J. Arène

La cohabitation est difficile entre les éoliennes et l'Armée de l'air

L'Armée de l'air émet de plus en plus d'avis défavorables à des projets de parcs se situant dans des secteurs d'entraînement à très basse altitude. De quoi freiner le développement de l'éolien en Haute-Loire.

En plus des contraintes liées à l'écologie, de la prudence de certains et des oppositions des riverains, les restrictions imposées par l'Armée de l'air sont une nouvelle pierre dans le jardin des partisans du développement des éoliennes.

Celles-ci peuvent, en effet, gêner les vols d'entraînement à très basse altitude et la détection des radars. C'est pourquoi toute implantation est interdite dans les couloirs d'entraînements RTBA (Réseau très basse altitude) ainsi que dans un rayon de 30 km autour des radars militaires. C'est le cas dans le sud-est de la Haute-Loire où passe un de ces couloirs à proximité, d'ailleurs, de Saint-Jean-Lachalm qui accueille neuf mâts depuis 2008.

C'est, en revanche, la totalité du département qui se situe dans un Setba (Secteur d'entraînement à très basse altitude à vue) où n'existe aucune interdiction de principe d'implantation. Mais, de plus en plus, l'armée met son veto à des projets éoliens dans ces zones. Ce fut, notamment, le cas pour un projet de parc de 25 mâts dans le Livradois, entre Chassignolles (Haute-Loire), Passignolles et Saint-Germain-l'Herm, deux communes du Puy-de-Dôme, qui a reçu un avis défavorable de l'Armée de l'air.

Des décisions de plus en plus fréquentes sur l'ensemble de l'Hexagone que l'armée justifie par la multiplication du nombre de parcs et l'accroissement de la taille des mâts.



■ La Haute-Loire se trouve dans un secteur d'entraînement à très basse altitude. Photo O. Ravenel © Armée de l'air

Les défenseurs de l'énergie éolienne s'en inquiètent : « Nous espérons que la position de l'Armée évolue, sinon cela pourrait freiner durablement le développement de l'éolien en France et plus par-

ticulièrement en Haute-Loire », explique Éric Cabrol, délégué Auvergne de l'association France énergie éolienne. ■

Alexandre Pauze et Jean-Jacques Arène